

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 15
Qui ont pris part à la Délibération : 15
Date de la convocation : 29/08/2022

Date d'affichage : 05/09/2022

L'an deux mil vingt-deux et deux septembre,
à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Mr PHILIPPE Alain, Maire.

Présents : MM PHILIPPE Alain, FLAGEOLLET Laurent, CHEVALIER Daniel, CHAUX Didier, MOSCA Audrey, CRETET Samantha, PETIT Jérôme, GAUTHERON Jean-Paul, Régis VION, Valentin CHAUSSIN, Laurent LABILLE, MERLE Marie

Absents ou excusés : GANDREY David (pouvoir à Marie MERLE), NICOLAS Sandrine (pouvoir à Alain PHILIPPE), PALANCHON Julien (pouvoir à Valentin CHAUSSIN)

Secrétaire de séance : Marie MERLE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2022 a été approuvé à l'unanimité.

1- Provisions de créances impayées

Mr le Maire donne le détail des créances impayées depuis plus de 2 ans pour le budget communal et le budget assainissement.

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

Somme des créances prises en charge depuis plus de deux ans non encore recouvrées à ce jour :

Budget communal : 561.80 € provision inscrite au compte 681

Budget assainissement : 847.24 € provision inscrite au compte 6817

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire ces provisions aux budgets.

2- Décisions modificatives

DM n°1

- Dépenses d'investissement :

. c/21318 : + 15.400 € (travaux salle pour tous)

- Recettes d'investissement

. c/1341 : - 16.600 € (DETR)

. c/1641 : + 30.000 € (nouveau prêt)

. c/1641-040 : + 2.000 € (indemnité de renégociation)

DM n°2

- Dépense de fonctionnement :
c/6682-042 : + 2.000 € (indemnité de renégociation)
ch 022 : - 2.000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces 2 décisions modificatives.

3- Travaux Etang de la Varenne

L'étang de la Varenne nécessite des travaux d'entretien : digue et curage.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises :

- JOLY ET FILS : 6000 €HT pour la digue et 5400 € pour le curage de l'étang
- Entreprise CORDIER : 7000 € HT pour la digue
- Nicolas RULENCE : 11 000 € HT pour la digue

Des subventions seront demandées au titre de la DETR et de l'AAP 2023.

Après étude des devis, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise JOLY ET FILS, moins chère pour la digue et seule entreprise à pouvoir réaliser le curage.

4- Installation de l'aire de jeux

Les jeux d'extérieur achetés pour les enfants ont été livrés, il faut maintenant les installer.

Un devis a été demandé à l'entreprise « L'or en Paysage » pour un montant de 2178 € HT.

Le devis comprend la création de 3 surfaces différentes, avec décapage, fourniture du gravillon et béton armé. L'installation des jeux se fera par les conseillers municipaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Mr FONTAINE et autorise Mr le Maire à accepter le devis.

5- Signalétique

Le panneau de signalétiques installé au bourg sur la place de l'Eglise doit être mis à jour.

Des plaquettes vont être rajoutées :

- Salle associative
- Atelier municipal
- Aire de jeux

Un devis a été demandé à l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 387.54 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis et autorise Mr le Maire à passer commande

Questions diverses :

- Suite à des dégradations commises par des jeunes de la commune, la municipalité est obligée de racheter des lamelles pour le totem des manifestations (lamelles arrachées et cassées) La gendarmerie va faire des rondes plus régulièrement. Les parents n'ont pas à laisser leurs enfants mineurs dans les rues le soir après une certaine heure. La facture de remplacement des lamelles sera envoyée aux parents concernés.
- Les faïences des sanitaires de l'école des Moyennes et Grandes sections seront remplacées par une crédence.
- Malgré plusieurs relances de Mr le Maire, toujours aucune nouvelle de l'emplacement de la nouvelle caserne.
- Potelets Route de Louhans : le conseil se laisse le temps de réfléchir à la meilleure solution car les avis divergent.

Fin de séance à 20H45

Site Internet de la commune : www.mairielessardenbresse.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/communelessardenbresse/>



Pour le Maire empêché
L'Adjoint